

D12\_4682

Paris, le 20 juin 2012

## Note sur la veille radio dans les R71 de Salon et les R130 A, B, C (Jabron, Buech, Drôme)

Depuis quelques mois, Salon utilise différemment la zone R71A, car elle est principalement fréquentée par des chasseurs de l'Armée de l'Air ou de la Marine. La zone est activée pour de courtes durées, et les préavis sont très brefs (10 min). Pour des raisons évidentes de sécurité, il est impératif d'adapter notre pratique pour éviter à un pilote d'être surpris par une activation imprévue de la zone.

Pour ces raisons, la FFVV recommande :

- Quand un planeur évolue entre le FL75 et le FL115 dans le volume de la R71A qu'elle soit active ou non, le pilote doit **maintenir une veille constante de la fréquence de Salon 135.15 Mhz**. Ainsi il sera directement informé si la zone s'active. Toutes les 20 min, il peut revenir sur la fréquence de son club pour faire une vacation.
- Si au premier contact c'est un contrôleur qui annonce que la R71A n'est pas active (et non le répondeur), il **faut toujours demander quelle est l'heure prévue de prochaine activation**. Dans ces conditions seulement le pilote peut quitter la fréquence et, s'il continue à évoluer dans le volume de la R71A, recontacter un peu avant l'heure annoncée par le contrôleur. Il est utile de donner cette information sur la fréquence du club.
- Au dessus du FL115, si la R71A n'est pas active, et en dehors de tout autre protocole particulier, il faut une clearance de « Marseille Contrôle » et maintenir le contact radio bilatéral. En cas d'activation de la R71A, **le contrôleur informera le pilote et lui donnera la conduite à suivre**. Rappel : il faut toujours l'autorisation du contrôleur pour quitter la fréquence, même un court instant.
- Dans le volume des R130, lorsqu'elles ont été activées, il faut maintenir une veille radio constante de la fréquence 130.125 Mhz, y compris dans la zone « Jabron » (R130 A) qui est incluse dans le volume de la R71 (voir briefing de formation). **En cas d'activation de la R71A, le Starter informera les planeurs** qui devront soit quitter la zone R130A « Jabron » au plus vite, soit obtenir une clearance de Salon sur 135.150 Mhz.

Plus d'informations : Roger Eyrier au CNVV [roger.eyrier@wanadoo.fr](mailto:roger.eyrier@wanadoo.fr)

Documentation sur les zones des Alpes du Sud : [http://www.ffvespaceaerien.org/?page\\_id=35](http://www.ffvespaceaerien.org/?page_id=35)

Commentaires et Retour d'expérience : <http://rexea.ffvv.org>

Bons vols !

Nicolas VAUNOIS  
Président Commission Espace Aérien FFVV  
CREA Sud-Est